

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS315

présenté par
Mme Rixain, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, après le mot :

« investissement »,

insérer les mots :

« en fonds propres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que les actions visées par le présent article concernent les actions en fonds propres de Bpifrance.